

Intervention de Franck Montaugé 23-11-2016

Débat sur la sauvegarde de la filière élevage

M. le Président,

M. le Ministre,

Chers collègues,

Dans le contexte difficile engendré par les crises économiques, sanitaires et environnementales que vivent la plupart des filières d'élevage, ce débat est bienvenu.

Mon propos, forcément réducteur compte tenu du temps imparti, sera centré sur des propositions de nature à contribuer à la sauvegarde de la filière bovine dans les territoires défavorisés.

Pourquoi ?

Pour les filières bien entendu mais aussi parce qu'il y va de l'avenir des territoires ruraux et hyper – ruraux concernés.

Je partirai d'un exemple, celui de mon département, le Gers.

Des pans entiers de son territoire sont en grandes difficultés.

Le déclin démographique et économique, parce que c'est de cela qu'il s'agit, est étroitement lié à l'évolution des filières d'élevage et à ce type d'agriculture particulière que l'on appelle la « polyculture – élevage ».

Une agriculture adaptée aux terroirs de coteaux à faible potentiel agronomique, à faible capacité naturelle hydrologique et à la pluviométrie aléatoire qui s'est développée au fil des siècles dans le cadre d'une agriculture familiale qui a su évoluer sous différentes formes d'organisation.

Répondre aux difficultés de ces filières d'élevage c'est aussi pour ces territoires leur dessiner, ou pas, un avenir.

Le sentiment d'abandon que traduisent, scrutin après scrutin, le vote d'extrême droite, nous en dit l'urgence !

Après la grande crise de la grippe aviaire qui a touché de plein fouet tous les acteurs de la filière des palmipèdes gras et qui a été surmontée, je veux le souligner, avec un grand sens collectif des responsabilités, l'avenir de la filière bovine est en jeu, rien de moins.

Dans le Gers, en quelques années, la chute des cours du lait a fait disparaître l'un après l'autre tous les cheptels allaitant.

Aujourd'hui les études les plus sérieuses démontrent la situation critique des éleveurs bovins viande.

La chronique des revenus le démontre.

Entre 2013 et 2015 ces éleveurs ont dégagé un revenu moyen annuel qui n'a jamais excédé 4000 € (en 2014) et qui a même été négatif en 2013.

La PAC actuellement en vigueur devait apporter un rééquilibrage entre les « zones défavorisées simples » – dont fait partie le Gers – et les zones plus favorables qui bénéficient notamment et on ne peut que s'en réjouir des aides de montagne.

Il n'en a hélas rien été dans le Gers qui se retrouve désormais contributeur net pour 15 m€.

A partir de cette situation qui vaut pour le Gers mais qui j'en suis sûr concerne d'autres départements comparables, je sou mets à notre débat les propositions suivantes :

- La révision des critères de 1970, dans sa dimension européenne actuelle comme sa dimension nationale et dans la perspective de la PAC post 2020 doit aboutir au maintien des « zones défavorisées simples » actuelles

- Il est nécessaire de créer une aide complémentaire dite « zone handicap » ciblée sur la production de bovins en zones vulnérables et ICHN, d'un montant permettant d'atteindre, avec celles des « zones défavorisées simples », le niveau de l'aide montagne.

Je me réjouis des effets extrêmement positifs de la loi montagne et de sa révision prochaine mais il en va ici de l'équité de la Nation à l'égard de tous ses territoires et de leurs populations.

Nous avons là la possibilité de donner un sens concret à la notion d'Égalité des territoires qui est de plus en plus souvent invoquée dans nos débats publics.

- Enfin, pour être également cohérent avec les grands enjeux planétaires qui nous rassemblent, en l'occurrence celui du réchauffement climatique, il serait opportun et bienvenu de créer un tarif photovoltaïque spécifique pour les installations réalisées sur les toits des bâtiments des élevages bovins.

Basé sur le même critère que celui retenu pour le versement de l'aide conjoncturelle de 2015, ce tarif permettrait d'apporter une solution économique structurelle à ces zones.

Cela viendrait renforcer les « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » impulsés et labellisés comme dans le Gers par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces mesures urgentes, les producteurs continueront, comme ils l'ont déjà fait, à se structurer et à moderniser l'outil de travail. Ils devront être aidés pour cela.

Notamment grâce aux coopératives et à des démarches originales comme par exemple celle de l'abattoir d'Auch pour lequel un montage « collectivités locales – éleveurs – exploitant » a permis de sauver l'outil en le modernisant et de développer son activité au service des circuits courts, de la viande de qualité et bien entendu des éleveurs eux-mêmes.

Voilà les propositions que je souhaitais soumettre à notre débat en soulignant, pour terminer, le soutien permanent de l'Etat et du ministre de l'agriculture aux filières d'élevage.

Les budgets de ces dernières années en attestent et le PLF 2017 que la majorité sénatoriale ne veut pas examiner en séance publique, également.

Je vous remercie.